

Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2004/2271(BUD)	Procédure terminée
Budget 2006: orientations, autres sections		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		06/12/2004
		PPE-DE DOMBROVSKIS Valdis	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		21/02/2005	

ALDE [DEPREZ Gérard](#)AFCO [Affaires constitutionnelles](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

FEMM [Droits de la femme et égalité des genres](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

PETI [Pétitions](#)

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

Conseil de l'Union européenne

Événements clés

21/02/2005	Vote en commission		Résumé
24/02/2005	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0043/2005	
08/03/2005	Débat en plénière		
09/03/2005	Résultat du vote au parlement		
09/03/2005	Décision du Parlement	T6-0067/2005	Résumé
09/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2004/2271(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/25495

Portail de documentation

Avis de la commission	LIBE	PE353.643	22/02/2005	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0043/2005	24/02/2005	EP	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T6-0067/2005 JO C 320 15.12.2005, p. 0072-0156 E	09/03/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2005)1475	06/04/2005	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2005)1714/2	07/06/2005	EC	

Budget 2006: orientations, autres sections

La commission a adopté le rapport de M. Valdis DOMBROVSKIS (PPE-DE, LV) sur les orientations relatives aux budgets administratifs des institutions et organes autres que la Commission pour la procédure budgétaire 2006.

Dans ses remarques générales sur les priorités politiques, la commission estime qu'il est essentiel d'adopter des mesures supplémentaires éventuelles permettant de conclure efficacement l'élargissement de 2004, de lancer de façon dynamique les préparatifs du prochain élargissement et d'utiliser les crédits disponibles à meilleur escient. Elle souligne que la majorité du personnel nouveau provenant des 10 nouveaux États membres sera recruté en 2006 et que des actions de formation spécifiques doivent être prises. Elle demande également aux autres institutions de lui transmettre pour le 1^{er} septembre 2005 au plus tard l'estimation de leur impact financier de l'élargissement prévu en 2007.

Pour ce qui est des institutions elles-mêmes, la commission se penche en premier lieu sur les défis que doit relever le Parlement et appuie la nécessité de disposer «d'un nombre suffisant d'interprètes et de traducteurs qualifiés dans toutes les langues officielles pour que tous les députés puissent participer activement aux travaux du Parlement». Les députés rappellent le rôle essentiel de la politique d'information et de communication pour rapprocher le Parlement du citoyen et soulignent l'importance des services audiovisuels pour ce faire. Ils estiment dès lors que le site web du Parlement doit être encore plus convivial et que la retransmission par l'internet doit être améliorée. Ils sont d'avis qu'il faut développer encore davantage le rôle des bureaux extérieurs. La commission estime également que l'augmentation des responsabilités du Parlement européen dans les décisions législatives nécessite l'appui de «ressources bien plus importantes» pour cette activité centrale. Elle rappelle que «l'absence d'un lieu de travail unique entraîne des coûts supplémentaires importants pour le budget du Parlement» représentant 200 millions d'euros par an. Concernant la situation des assistants parlementaires, le rapport est en faveur d'une série de conditions uniques, à tout le moins pour améliorer la transparence financière.

Parmi les autres points soulevés à propos des autres institutions: le Conseil est prié d'appliquer la même rigueur dans l'établissement de son budget que celle qu'il applique aux budgets des autres institutions, il est demandé à la Cour de justice de faire un meilleur usage de ses ressources afin d'accélérer les procédures en instance, il est rappelé au Conseil économique et social et au Comité des régions l'importance de la rigueur budgétaire et du contrôle financier, et il est pris acte de l'augmentation des activités du bureau du Médiateur.

Budget 2006: orientations, autres sections

En adoptant le rapport de M. Valdis DOMBROVSKIS (PPE-DE, LV), le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond et se prononce pour des priorités politiques pouvant se caractériser par les éléments suivants :

- consolidation et préparation du prochain élargissement : le Parlement estime qu'il est nécessaire d'adopter les mesures supplémentaires permettant de conclure l'élargissement de 2004, notamment en matière de recrutement du personnel au sein des institutions. Dans ce contexte, il demande à chacune d'entre elles de lui transmettre pour le 1^{er} septembre 2005 une nouvelle estimation de dépenses;
- utilisation efficace et rationnelle des crédits : il demande aux institutions d'améliorer la qualité de leurs dépenses en utilisant d'une manière rationnelle les crédits disponibles et en favorisant tant la réaffectation des crédits que le redéploiement du personnel. Il se dit favorable à la coopération interinstitutionnelle;
- un budget plus complet : le budget des autres institutions devrait être plus complets : c'est pourquoi, il invite ces dernières à présenter un budget par activités principales.

Par ailleurs, le Parlement se prononce pour une réelle application de l'égalité de traitement dans les institutions ainsi que pour la mise en œuvre de politiques écologiques notamment dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments communautaires. Il suggère également la création d'un fonds de pension pour financer les retraites

En ce qui concerne chacune des institutions prises individuellement, le Parlement se prononce sur les priorités suivantes :

Section 1 : Parlement européen : le Parlement se prononce pour la consolidation de l'élargissement de 2004 (en terme de recrutement de postes) mais estime également qu'il convient de préparer l'élargissement de 2007, notamment en prévoyant des services linguistiques adéquats pour les nouveaux observateurs et députés. D'autres initiatives sont attendues afin de rapprocher le Parlement du citoyen (amélioration de la retransmission des sessions par Internet; meilleure politique d'information et de communication du Parlement, amélioration du service des visites). Réaffirmant son plein soutien à la mise en place, dans tous les États membres, de maisons de l'Europe, le Parlement estime qu'il faut améliorer le rôle des bureaux extérieurs dans la politique d'information et de communication du Parlement. Sur la question clé de la qualité des travaux du Parlement, ce dernier estime par 339 voix pour, 293 voix contre et 4 abstentions que l'augmentation des responsabilités du Parlement dans les décisions législatives nécessite des ressources bien plus importantes pour cette activité centrale. Dans un amendement PPE-DE approuvé en Plénière, ce dernier réaffirme la nécessité d'améliorer les conditions de travail des députés en favorisant notamment; le recours aux technologies nouvelles et aux vidéoconférences. Il réaffirme dans le même temps le rôle clé des assistants parlementaires, pour lesquels il attend toujours la création d'un statut spécifique. Il faut en outre améliorer l'assistance linguistique aux travaux du Parlement avec des capacités suffisantes de traduction permettant aux députés de travailler dans leur langue. Par ailleurs, dans un amendement PPE-DE approuvé en Plénière, ce dernier rappelle que l'absence d'un lieu de travail unique pour l'Assemblée entraîne un surcoût évalué à quelque 200 millions EUR/an : pour la Plénière, il importe de trouver un juste équilibre entre la nécessité légitime d'améliorer la qualité des conditions de travail des députés, groupes politiques et l'administration et la rigueur budgétaire ;

Section 2 : Conseil : en cas de nouvelles initiatives, le Parlement invite le Conseil à dégager les ressources nécessaires en privilégiant tout d'abord la réaffectation des crédits. Il demande également au Conseil d'appliquer la même rigueur à son propre budget que celle qu'il applique aux budgets des autres institutions. Il attend enfin un avant-projet de budget présenté en même temps que celui des autres institutions ;

Section 4 : Cour de Justice : le Parlement invite la Cour à lui transmettre un rapport sur la mise en place d'un Tribunal de la fonction publique présentant également son impact financier. Il demande en outre à cette institution de faire un meilleur usage de ses ressources afin d'accélérer les procédures en instance ;

Section 5 : Cour des Comptes : le Parlement indique que le mandat de 8 membres de la Cour viendra à échéance en 2006, ce qui entraînera des dépenses budgétaires supplémentaires pour cette institution. Il indique également que certaines dépenses immobilières seront inévitables en 2006 ;

Section 6 et 7 : Comité économique et social et Comité des régions : le Parlement attend la rédaction prochaine d'un rapport sur les projets immobiliers de ces 2 comités. Il invite également ces deux institutions à faire rapport sur la situation de l'occupation des postes de contrôle financier ;

Section 8 et 9 : Médiateur et Contrôleur européen des données : en ce qui concerne le Médiateur, le Parlement demande une évaluation de l'impact financier de l'évolution sans cesse croissante du nombre de plaintes. Pour ce qui est du Contrôleur des données, le Parlement indique que l'année 2006 sera le deuxième exercice de fonctionnement complet des services du Contrôleur.